

Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



Ecocert Canada confirme par la présente que :

DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

51, rue Nord, Waterloo, Quebec, JOE 2N0, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme :

Régime Bio Canada (COR) *
**Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec
(CARTV)**



Pour les étapes de production / activités:

CULTURES PRODUITES SOUS DES STRUCTURES OU EN CONTENANTS, PRODUCTION VEGETALE

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis,
Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Date d'anniversaire : 12 juin 2026

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente. Ceci n'est pas une date d'expiration.

Z001(COR)v02fr

Page 1/14

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat
officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Date de la certification initiale : 5 juillet 2021

Le dernier audit a eu lieu le 12 septembre 2025

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 2/14

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Jardins de la Marmotte / Groundhog Gardens

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Ail	Biologique	X	X
> Amarante (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Amarante	Biologique	X	X
> Aubergine (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Aubergine	Biologique	X	X
> Basilic (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Basilic	Biologique	X	X
> Bette à cardes (de serre)	Biologique	X	X
> Bette à cardes (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Bette à cardes	Biologique	X	X
> Betterave	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 3/14

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Jardins de la Marmotte / Groundhog Gardens

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Betteraves (de serre)	Biologique	X	X
> Bok choy (de serre)	Biologique	X	X
> Bok choy	Biologique	X	X
> Bourrache	Biologique	X	X
> Brocoli (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Brocoli	Biologique	X	X
> Camomille	Biologique	X	X
> Capucine (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Capucine	Biologique	X	X
> Céleri (de serre)	Biologique	X	X
> Céleri rave	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 4/14

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Jardins de la Marmotte / Groundhog Gardens

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Céleri	Biologique	X	X
> Chicorée	Biologique	X	X
> Chou (de conservation et d'été) (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Chou (de conservation et d'été)	Biologique	X	X
> Chou cavalier	Biologique	X	X
> Chou chinois (et Tokyo Bekana)	Biologique	X	X
> Chou-fleur	Biologique	X	X
> Choux de Bruxelles	Biologique	X	X
> Ciboulette (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Ciboulette	Biologique	X	X
> Concombre (de serre)	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 5/14

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Jardins de la Marmotte / Groundhog Gardens

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Concombre (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Concombre	Biologique	X	X
> Coriandre (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Coriandre	Biologique	X	X
> Courges (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Courges	Biologique	X	X
> Cumin	Biologique	X	X
> Daikon	Biologique	X	X
> Épinard (de serre)	Biologique	X	X
> Épinard	Biologique	X	X
> Fenouil (de serre)	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 6/14

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Jardins de la Marmotte / Groundhog Gardens

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Fenouil	Biologique	X	X
> Feuilles de moutarde (de serre)	Biologique	X	X
> Feuilles de moutarde	Biologique	X	X
> Fleur d'ail	Biologique	X	X
> Gai lan	Biologique	X	X
> Gombo	Biologique	X	X
> Haricot, frais	Biologique	X	X
> Hysope	Biologique	X	X
> Kale (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Kale	Biologique	X	X
> Laitue (plants à repiquer)	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 7/14

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Jardins de la Marmotte / Groundhog Gardens

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Laitue	Biologique	X	X
> Lavande (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Lavande	Biologique	X	X
> Livèche	Biologique	X	X
> Mélisse (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Mélisse	Biologique	X	X
> Menthe (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Menthe	Biologique	X	X
> Mesclun	Biologique	X	X
> Monarde	Biologique	X	X
> Navet	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 8/14

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Jardins de la Marmotte / Groundhog Gardens

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Oignon (vert et de conservation)	Biologique	X	X
> Oignons verts (de serre)	Biologique	X	X
> Origan (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Origan	Biologique	X	X
> Panais	Biologique	X	X
> Persil (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Persil	Biologique	X	X
> Piment (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Piment	Biologique	X	X
> Poireau	Biologique	X	X
> Pois mange-tout	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 9/14

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Jardins de la Marmotte / Groundhog Gardens

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Poivrons (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Poivrons	Biologique	X	X
> Rabiole (de serre)	Biologique	X	X
> Rabiole	Biologique	X	X
> Radicchio	Biologique	X	X
> Radis (de serre)	Biologique	X	X
> Radis	Biologique	X	X
> Rapini	Biologique	X	X
> Rhubarbe	Biologique	X	X
> Romarin (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Romarin	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr



Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Jardins de la Marmotte / Groundhog Gardens

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Roquette (de serre)	Biologique	X	X
> Roquette	Biologique	X	X
> Rutabaga	Biologique	X	X
> Sariette (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Sariette	Biologique	X	X
> Sauge (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Sauge	Biologique	X	X
> Shiso	Biologique	X	X
> Souci	Biologique	X	X
> Tagète (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Tagète	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 11/14

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Jardins de la Marmotte / Groundhog Gardens

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Thym (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Thym	Biologique	X	X
> Tomate (de serre)	Biologique	X	X
> Tomate (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Tomate cerise (de serre)	Biologique	X	X
> Tomate cerise (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Tomate cerise	Biologique	X	X
> Tomate	Biologique	X	X
> Tomatillo (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Tomatillo	Biologique	X	X
> Tournesol (plants à repiquer)	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr



Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Jardins de la Marmotte / Groundhog Gardens

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Tournesol	Biologique	X	X
> Verdures asiatiques (Komatsuna, Tatsoi, Senposai, Tokyo Bekana, Yukina Savoy) (de serre)	Biologique	X	X
> Verdures asiatiques (Tat soi, Senposai, Tokyo bekana, Yukina savoy, Vitamin green)	Biologique	X	X
> Zucchini (plants à repiquer)	Biologique	X	X
> Zucchini	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr



Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-230216-Z-392038-2025



DAVID WHITESIDE F.A.S.N LES JARDINS DE LA MARMOTTE / GROUNDHOG GARDENS

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Site(s) couvert(s) :

- > 51, rue Nord, Waterloo, Quebec, J0E 2N0, CANADA
- > 239 chemin de l'Assomption, Bromont, Quebec, J2L 2B3, CANADA

Certificat délivré le 26 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 14/14

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé